

Solidaires



branche Cemagref

**Labellisation Carnot :
position exprimée par les représentants du
personnel au Conseil d'Administration du
Cemagref du 29 mars 2006**

Lors de la précédente réunion du Conseil d'Administration du Cemagref, le 24 novembre 2005, les représentants du personnel avaient donné lecture aux membres du CA de la position commune des syndicats les plus représentatifs de l'Etablissement (SUD-Recherche-EPST, FO, CGT), déclaration annexée au compte-rendu de cette réunion. Nous ne pouvons que réitérer ici notre désaccord profond avec les choix qui ont présidé au soi-disant "Pacte pour la recherche" maintenant voté au Parlement : logique de financements sur projets de court terme, fortement orientés vers une recherche à retombées commerciales, qui conduira inéluctablement à la multiplication des emplois précaires et au dépérissement des activités de recherche "non économiquement rentables", qu'elles soient fondamentales ou finalisées vers des besoins non marchands de la société.

Concernant la labellisation Carnot, qui est une des facettes de ce dispositif avec l'ANR et les pôles de compétitivité, nous avons dit notre opposition de principe à ce dispositif qui vise à privilégier une recherche sur contrats et à l'intérieur de ces contrats à donner une "prime" aux contrats passés avec des partenaires privés. La lecture des résultats de l'appel d'offres qui ont été annoncés par le Ministre délégué à la Recherche le 16 mars dernier ne peut que confirmer cette analyse : seules 38 % des recettes partenariales du Cemagref seront susceptibles d'un abondement. Sont écartées de l'assiette d'abondement les recettes provenant de partenariats avec des partenaires publics notamment les ministères techniques (Ecologie, Agriculture...). Nous jugeons inadmissible cette "discrimination" entre de "bonnes" recherches partenariales (notamment celles réalisées avec des entreprises privées) qui donneraient lieu à un soutien de la part du Ministère de la Recherche et de "moins bonnes" recherches partenariales (notamment celles réalisées avec les ministères techniques) qui seraient exclues de tout abondement. Pourquoi les recherches partenariales conduites avec les services du Ministère de l'écologie ou ceux du Ministère de l'agriculture sont-elles moins dignes de soutien que celles conduites avec des partenaires privés ? C'est d'autant plus paradoxal que d'une part le Cemagref a une vocation affirmée d'aide à la décision publique et d'autre part, année après année, les gouvernements successifs ne cessent de restreindre les budgets des ministères techniques, tandis que les entreprises vont au contraire bénéficier de multiples subventions de l'Etat, à travers le crédit d'impôt recherche, les pôles de compétitivité etc... Il ne fait pour nous aucun doute que la réponse à ces questions se situe dans des choix idéologiques de mise en application d'une politique libérale de plus en plus affirmée, qui sacrifie le service public et l'intérêt général aux intérêts économiques particuliers.

Avec la mise en place de ce label Carnot – dont nous ne connaissons d'ailleurs pas l'ensemble des règles du jeu - nous ne pouvons que craindre pour l'avenir une dérive des activités de recherche du Cemagref vers des recherches préférentiellement menées avec des partenaires choisis non pour leur intérêt scientifique et leur utilité sociale mais pour l'abondement Carnot qui pourra en être tiré. Et ce d'autant plus que les soutiens de base alloués aux équipes de recherche sont misérables – et bien inférieurs à ceux alloués aux autres EPST - comme nous l'avons souligné à maintes reprises.

C'est pourquoi les représentants du personnel voteront contre la labellisation Carnot et continueront à réclamer un autre financement de la recherche publique, via les crédits budgétaires des organismes, et des créations d'emplois de titulaires. Nous le répétons :

Pour nous, la recherche publique ne peut s'accommoder d'une succession de projets à courte vue : qu'elle soit fondamentale ou co-construite avec des acteurs de la société, publics ou privés, elle doit se faire avec une pérennité et une indépendance par rapport aux intérêts privés que seuls l'emploi statutaire et le financement sur crédits récurrents de l'Etat peuvent garantir.